

Charte Ethique de l'Economie sociale et Solidaire en Afrique

Les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) agissent et s'organisent en réseau partout dans les territoires et en filières. Ils portent des valeurs humaines et des principes inaliénables de solidarité qui s'expriment concrètement dans leurs activités avec une incidence sur l'environnement économique, social, culturel et écologique dans lequel ils opèrent. L'économie sociale et solidaire regroupe toutes les activités et organisations communautaires, associatives, coopératives et mutualistes, qui améliorent le bien-être des populations en créant de l'emploi et en produisant de la cohésion sociale. Ce mouvement citoyen est une force de transformation de l'économie à travers des processus démocratiques de changement.

Les acteurs de l'économie sociale et solidaire en Afrique portent une longue tradition d'actions et de solidarité, héritée de modèles d'organisations traditionnelles et d'économie informelle, et sont engagés depuis plusieurs années dans une dynamique de structuration continentale. Quelques moments clés jalonnent cet itinéraire qui n'est que le début de cette approche africaine en construction. En Juin 2005, en préparation aux rencontres de Globalisation de la Solidarité, les acteurs africains de l'ESS fixaient leurs premières priorités fondatrices. Celles-ci s'inscrivaient délibérément dans le double mouvement de fixer des priorités pour l'Afrique et de les inclure dans une cohérence globale intercontinentale dans le Réseau Intercontinental de Promotion de l'Economie Sociale et Solidaire (RIPESS). Le RIPESS, qui organisait ses 3èmes rencontres de Globalisation de la Solidarité en Novembre 2005 à Dakar, permettait aux réseaux africains de montrer leur savoir-faire et l'excellence de ses pratiques dans leur grande diversité. Après avoir administré le RIPESS depuis son bureau de Dakar, le RIPESS Afrique a poursuivi son processus de construction et a marqué une nouvelle étape de son développement en se réunissant au Luxembourg pendant les 4èmes rencontres du RIPESS et en se donnant rendez-vous pour une prochaine conférence africaine de l'ESS. A l'initiative du bureau régional de l'OIT les acteurs se sont retrouvés à Johannesburg en Octobre 2009 et ont déclaré l'ESS comme une grande priorité continentale pour promouvoir des alternatives socioéconomiques et élaborer des scénarii de sortie de crise, basés sur la valorisation des ressources africaines et de nouveaux modèles de développement répondant aux besoins fondamentaux des populations.

Le RIPESS Afrique, en tant que composante continentale, se retrouve complètement dans la Charte globale du RIPESS. Il situe son action dans un partage affirmé de convictions profondes empreintes de valeurs éthiques porteuses d'un projet politique de transformation sociale et affirmées dans la charte. A savoir :

- L'Humanisme ;
- La Démocratie ;
- La Solidarité ;
- L'Inclusion ;
- La Subsidiarité ;
- La Diversité ;

- La Créativité ;
- Le Développement Durable ;
- L'Egalité, l'équité et la justice pour toutes et tous ;
- Le Respect et l'Intégration des pays et des peuples ;
- Dans une économie plurielle et solidaire.

Les réseaux africains de l'ESS présents à Mehdiya-Kenitra en Octobre 2010 ont tenu, en plus de ces valeurs, à réaffirmer leurs soucis d'inscrire dans leur charte de valeurs que l'ESS :

- N'est pas le prolongement d'activités publiques ou parapubliques mais est bien autonome et indépendante et s'inscrit dans un mouvement citoyen ;
- Porte un fort processus démocratique qui induit de nouvelles manières de faire, d'agir et de penser ;
- Respecte les Droits Humains et la Justice Sociale ;
- Le respect des cultures et traditions des groupes et des terroirs dans les modes d'actions ;
- La transparence et la bonne gouvernance ;
- Assure la primauté de l'être humain et de son travail sur le capital ;
- Lutte contre toutes formes de corruption et d'organisations criminelles ;
- Instaure des relations de confiance entre ses membres.

Cette charte est une référence statutaire pour le RIPESS Afrique. Elle devra s'accompagner d'un règlement intérieur fixant les conditions d'évaluation du respect de la charte. Elle pourra être révisée par l'Assemblée plénière.

Fait à Hammamet, Tunisie, le 25 mars 2013